

**Réforme des retraites :**  
**le Syndicat national des auteurs et des compositeurs solidaire du mouvement social**  
(décembre 2019)

Le projet de réforme de la retraite universelle, tel qu'il est présenté, suscite de légitimes inquiétudes quant à son impact aussi bien sur les cotisations des actifs que sur le montant des retraites versées ou encore l'âge de départ en retraite sans décote.

Le Snac se déclare solidaire du mouvement social en cours et des organisations syndicales opposées au projet du gouvernement concernant la réforme des retraites. Les auteurs, n'exerçant pas leur métier dans le cadre d'un contrat de travail, ne peuvent dans la pratique « faire grève », ils peuvent en revanche être solidaires.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'application éventuelle de cette réforme aux auteurs, les motifs de préoccupations sont nombreux.

La concertation sectorielle débutée mi novembre avec le Haut-commissariat à la réforme des retraites n'a pour le moment apporté aucune des clarifications nécessaires, en particulier sur une véritable étude d'impacts de la réforme sur les métiers de la création, tous secteurs confondus. La réunion prévue le 16 décembre après midi a été annulée sans plus de raisons par le Haut-commissariat à la réforme des retraites. Le principe même d'une réforme des retraites pour en faire un dispositif universel ne pourra avoir pour conséquences que de gommer la réalité de la spécificité des métiers d'auteurs, la particularité des revenus en droits d'auteur liés au fil de l'exploitation des œuvres et de remettre en cause les solidarités interprofessionnelles auteurs mises en place au fil de l'histoire...

Manifestement le projet ne prend absolument pas en compte les spécificités de ces métiers, que ce soit en termes de durée de carrière, de variation et d'irrégularité de revenus...

Nous espérons que les responsables politiques entendront qu'en l'état, la seule solution possible serait le retrait de ce texte tant que de vraies concertations n'ont pas eu lieu et que de vraies études d'impacts n'auront pas permis de mettre à jour la réalité des conséquences de la réforme proposée.

A la lutte actuelle contre la réforme de la retraite universelle à points, s'ajoutent d'autres mouvements sociaux parmi lesquels celui des salariés de Radio-France. Nous tenons également à manifester, en tant qu'auteurs régulièrement diffusés par ce média, notre soutien à ce combat légitime contre les licenciements et la dégradation de l'outil de travail, qui ont pour conséquence directe une atteinte à la création radiophonique dans les secteurs de la fiction, du documentaire et de la musique.

Contact : Emmanuel de Rengervé – 01 48 74 96 30